AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 16 (4)ItemJean-Baptiste André Godin à monsieur Landré-Brissard, 8 août 1871

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Landré-Brissard, 8 août 1871

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 16 (4)
Collation2 p. (135r, 136r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Landré-Brissard, 8 août 1871, consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52629

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>8 août 1871</u>
Lieu de rédaction22, rue Neuve-Notre-Dame, Versailles (Yvelines)
Destinataire<u>Landré-Brissard</u>
Lieu de destinationChâteaudun, Eure-et-Loir
Scripteur / Scriptrice<u>Moret, Marie (1840-1908)</u>

Description

RésuméGodin répond à une lettre de Landré-Brissard du 10 juillet 1871 après avoir tardé à prendre des renseignements à cause du mauvais état de sa santé. Il lui explique qu'il est difficile d'intervenir en faveur des prisonniers en raison d'un défaut de juridiction. Il lui conseille toutefois de réunir les certificats et attestations concernant son parent, qu'il pourrait transmettre en qualité de député aux personnes chargées de l'instruction du jugement de ce dernier.

NotesLieu de rédaction : 22, rue Neuve (aujourd'hui Neuve-Notre-Dame) à Versailles d'après la lettre de Jean-Baptiste André Godin à l'inspecteur d'académie de Laon, 29 juillet 1872 (FG 16 (4), folio 92v).

Mots-clés

Procédure (droit), Santé

Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Nersailles Nous m'aver earl au sujet d'un de vos parents à la date du 10 Juelles Progree louguers soufrant depuis Je nome per que ces jours ci prendre les henseignements que votre lettre reclasit de moi. Des mas informations I resulte que l'intervantion en proces Is en priso remeand est trio difficulte à ra de lever grand nambre at du defant Just tim stable à leur sujes. No consis le gouvernament va a en occuper mis faries bien de rassembler tous les Pertificaso, attestations at documento que pouraient server à étables hous antecedents & honorabilité et l'ennocence, si c'est posseble, de vite parent; en mane tempo el vous

Mairait tacher de servir que sout her titres et qualités des sous la puissance desquels il ess le moment, et des juges Don't if doit relever di vous arrivez à posseder ces indications je pourrei prenore dur anoi d'adresser vos documents sous me signature de depute, en les recommandant à l'altention des restormes prepases à l'instruction du u au jugament de ce jeune homme Newsky agreer, Monsieur